



SERVICE APPRENTISSAGE

PATRICIA ROSSIT : ☎ 04 90 13 86 39

Fax : 04 90 87 02 36

Courriel : point-a@vaucluse.cci.fr

LE SALAIRE DES APPRENTI(E)S EN PHARMACIE

SMIC au 01/01/2012 = 9.22 euros

BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE		
Niveau de formation	1^{ère} année	2^{ème} année
BEP Sanitaire et social	60 % coef 145	70 % coef 155
Baccalauréat ou 1^{ère} année d'UFR Pharmacie	65 % coef 150	75 % coef 160